

GRAND PRIX YVES DULLIEUX

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement est validé par la ligue de golf de Normandie.

Il complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs et celui spécifique des épreuves en simple ou en double et respecte le cahier des charges des "Grands Prix" FFG 2022.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Dates :

Samedi 4 et dimanche 5 juin 2022 - Epreuve non-fumeur

Lieu :

Golf de Rouen Mont Saint Aignan
Rue Francis Poulenc
76130 MONT SAINT AIGNAN

Forme de jeu :

36 trous en strokeplay brut, 18 trous par jour.

Séries :

- Messieurs : série unique de joueurs avec une limite d'index fixée à 11,4 à la date limite des inscriptions
- Dames: série unique de joueuses avec une limite d'index fixée à 14,4 à la date limite des inscriptions

Conditions de participation :

Cette compétition est ouverte aux licenciés de la FFGolf, s'étant par ailleurs acquitté du droit de jeu fédéral, ou d'une fédération étrangère reconnue. Le licencié de la FFGolf doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié (certificat ou attestation enregistré auprès de la FFGolf à la date limite des inscriptions). Les joueurs étrangers doivent fournir un certificat médical à l'inscription.

Contrôle anti-dopage :

Les mineurs inscrits doivent être en mesure de présenter à tout moment un document écrit d'un représentant légal autorisant un prélèvement sanguin.

Champ des joueurs et wild-cards :

Le champ de joueurs est limité à 144 participants dont

- au minimum 33 dames (sauf manque de candidates à la date de clôture des inscriptions)

Les joueurs entrant dans le champ des limites d'index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et, le cas échéant après, avec les priorités conformes au paragraphe 7 alinéas « inscription » et « champs des joueurs » du cahier des charges des grands prix (Vademecum 2022, section 1.2.1-4).

Les wild cards concernant des joueurs des index supérieurs aux limites seront attribuées par la Ligue de Normandie, (3 wild cards sont réservées à la DTN de la FFG).

Par ailleurs, une épreuve qualificative permettant d'attribuer 7 wild cards supplémentaires (5 pour les messieurs et 2 pour les dames) aura lieu sur le golf de Rouen Mont-Saint-Aignan le dimanche 1er mai 2022.

Toutes les wild cards devront être validées avant la date de clôture des inscriptions.

Inscriptions :

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 20 mai à 18 heures.

L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du chèque des droits d'inscription à l'ordre du Golf de Rouen Mont-Saint-Aignan.

Une liste des joueurs retenus à la date de clôture des inscriptions sera publiée au plus tard le mercredi 25 mai sur le site internet du club.

Droits d'engagement :

Adulte : 60 € - Membre club de Rouen Mont-Saint-Aignan : 25 €

Jeunes de 19 à 25 ans (nés de 1997 à 2003) : 30 € - Membre club de Rouen MSA : 25 €

Jeunes de 18 ans et moins (nés en 2004 et après) : 20 € - Membre club de Rouen MSA : 10 €

Les droits d'engagements comprennent les deux tours de compétition et la journée de reconnaissance officielle du vendredi 3 juin (réservation obligatoire à l'accueil du golf).

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs reste redevable des droits d'engagement, sauf production dans les 48h d'un certificat médical attestant de son incapacité à participer au grand prix.

Tirage des départs :

- 1er jour par bloc : Champ des joueurs classés par priorités divisé en quatre blocs (bloc 1 meilleurs joueurs à 4 moins bons joueurs). Départ dans l'ordre Bloc 2 puis 1 puis 3 et 4.

- 2ème jour dans l'ordre inverse des résultats de la veille.

Les heures de départs du 1er tour seront disponibles par téléphone au 02 35 76 38 65 et sur notre site internet : www.golfderouen.fr à partir du vendredi 3 juin à partir de 16h00.

Marques des départs :

- Messieurs : blanches

- Dames: bleues

Départage :

En cas d'égalité pour la 1ère place du classement brut, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous n°1 et n°6, en boucle.

Au cas où le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), ainsi que pour les autres places, le départage se fera par « comparaison des cartes de scores ». Le gagnant sera déterminé en fonction du meilleur score du dernier tour. Si les joueurs à égalité ont le même score pour le dernier tour, le vainqueur sera déterminé en fonction du meilleur score des neuf derniers trous, des six derniers trous, des trois derniers trous et enfin du 18^e trou.

S'il reste toujours une égalité, les six derniers trous, les trois trous et le dernier trou des neuf premiers trous seront considérés à tour de rôle.

Si ce processus n'aboutit pas à un vainqueur, le Comité considérera la compétition comme gagnée à égalité.

Dotation :

Seront récompensés 3 prix brut et 1 prix net dans chaque série.

Remise des prix :

Elle aura lieu à l'issue du 2^e tour le dimanche 5 juin.

Comité de l'épreuve :

1 ou 3 représentant(s) du club organisateur

1 Arbitre désigné par la Ligue

1 Représentant de la Ligue de Normandie

En cas de besoin, le Comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toutes dispositions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve, éventuellement en modifiant le présent règlement, en conformité avec les règles de golf.